

1. Présentation de l'Espace "Nouveaux Talents Cynégétiques"

L'Espace "Nouveaux Talents Cynégétiques" a été créé pour offrir une opportunité unique aux nouveaux artistes et artisans de se faire une place dans le monde de l'art cynégétique.

Cet espace met en lumière de jeunes talents afin qu'ils **puissent se faire connaître, exposer** leurs œuvres et nouer des contacts lors du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Pour cette 3^e édition en 2025, **6 talents** seront sélectionnés pour exposer 3 de leurs œuvres au sein de cet espace.

2. Conditions de Candidature

- Les candidats doivent être dessinateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, couteliers, photographes ou artisans, avec des œuvres ayant un caractère cynégétique marqué.
- Les œuvres proposées doivent refléter un lien direct avec l'univers de la chasse, de la nature ou de la faune sauvage.

3. Dossier de Candidature

- **Date limite** : Les dossiers doivent être envoyés avant le **15 décembre 2024**.
- **Contenu du dossier** :
 - Une **présentation** de l'artiste/artisan.
 - Une description de la démarche artistique et des **œuvres** proposées.
 - Tout autre élément pertinent permettant d'apprécier le travail (portfolio, photos...).
- **Envoi des dossiers** : Les candidatures sont à adresser par email à info@salondelachasse.com

4. Sélection et Confirmation

- La **sélection** des candidats retenus se fera **début janvier 2025**. La date précise sera communiquée ultérieurement.
- Les candidats seront informés par email de la décision du comité (comité composé de l'organisation du salon, Stéphane Alsac et de la FICIF).

- Après sélection, les talents devront **confirmer leur participation** dans un délai d'une semaine.

5. Participation et Engagement

Pour finaliser leur inscription, les talents retenus devront :

- S'acquitter des **frais de dossier** d'un montant de **300€ht** auprès de l'organisation.
- Remplir et signer un document officiel confirmant leur présence.

6. Avantages Offerts aux Nouveaux Talents Cynégétiques

- Un **espace dédié** leur sera attribué pour exposer 3 de leurs œuvres.
- Accès gratuit au Salon en tant qu'exposant pour le participant et **2 accompagnateurs**.
- Chaque talent sera inscrit automatiquement au **Concours du Prix FICIF**, remis lors de l'événement.
 - Prix FICIF : L'artiste ou l'artisan lauréat verra son œuvre primée achetée directement par la FICIF.
 - Un tirage d'art sera également offert par Stéphane Alsac au gagnant du prix FICIF.

7. Communication et Visibilité

Après l'événement :

- **Tous les participants** bénéficieront d'une **publication sur les réseaux sociaux** du Salon de la Chasse courant 2025 pour valoriser leur travail.
- Le **gagnant du Prix FICIF** fera l'objet d'un **article dédié** dans l'un des magazines du groupe Versicolor.

8. Dispositions Finales

- Les artistes/artisans sélectionnés s'engagent à exposer uniquement les œuvres validées lors de la sélection.
- En cas d'empêchement de dernière minute, l'organisation se réserve le droit de remplacer un participant par un autre talent, sélectionné selon les mêmes critères.

Pour toute question ou information complémentaire, contactez-nous à l'adresse suivante : **info@salondelachasse.com**.